



Objectif de formation :

A l'issue de la formation l'apprenant sera en mesure, entre autre, de comprendre les grands principes d'accessibilité et d'usage des ouvrages, de s'approprier les fondamentaux méthodologiques d'un diagnostic d'ERP et de se servir du guide de diagnostic et d'étude.

Ainsi que maîtriser les évolutions réglementaires et le dispositif Ad'Ap.

PUBLIC CONCERNE

- Tout personne travaillant à la conception de bâtiment

PRE-REQUIS

Pas de pré-requis nécessaires mais une expérience dans la conception de bâtiment recommandée.



2 ou 3 jours



Régis LOISEAU



Paris / Toulouse / Lyon / Marseille



990€ HT/personne/ 2 jours
1 485€ HT/personne/ 3 jours



6 à 12 personnes

CONTEXTE ET ENJEUX

La loi de 2005 a rendu obligatoire la mise en œuvre des règles d'accessibilité dans le bâti neuf et existant. La compréhension et l'appropriation du contexte réglementaire, des règles techniques et des méthodologies d'évaluation de projet NEUF et de diagnostic de l'EXISTANT sont des incontournables pour la réussite de tout projet lié au bâtiment.

Le retard très important dans la mise en œuvre des travaux d'accessibilité a rendu l'échéance du 1er janvier 2015 intenable !!!

Face à ce constat, 2 chantiers de concertation pilotés par la Délégation Ministérielle à l'Accessibilité (DMA) permettent de donner un « second souffle » à la loi de 2005 :

- ajustement de l'environnement normatif,
- mise en place des Ad'Ap (Agenda d'Accessibilité Programmée).

L'évolution du cadre réglementaire et la programmation de la mise en accessibilité étalée sur 3, 6 voire 9 ans constitue la nouvelle « donne » à maîtriser pour tous les acteurs du bâtiment.

OBJECTIFS DETAILLES

- S'approprier les éléments essentiels de la loi de 2005 avec ses décrets, arrêtés et circulaire d'application concernant le cadre bâti,
- Connaître les modalités de contrôle et les sanctions,
- Comprendre les grands principes d'accessibilité et d'usage en fonction de la destination des ouvrages (ERP, IOP, logement collectif, lieux de travail, équipements de loisirs, de soins, ...),
- Connaître les missions des différents partenaires pour être capable de les solliciter à bon escient ou d'anticiper leurs attentes,
- Permettre aux participants d'approcher la réalité des handicaps,
- S'approprier les fondamentaux méthodologiques pour réaliser un diagnostic d'ERP existant, et évaluer un projet neuf,
- Apprendre à se servir du guide de diagnostic et d'étude de l'accessibilité dans le cadre bâti pour pouvoir l'utiliser professionnellement ou lancer et conduire une étude dans un projet, en vue d'assurer la conformité de ce projet avec la réglementation,
- Maîtriser les évolutions réglementaires issus du chantier de concertation de la DMA,
- Maîtriser le dispositif Ad'Ap pour ERP isolé et patrimoine d'ERP.

PROGRAMME

Jours 1 & 2

- Réglementation
- Procédures et démarches liées à la loi de Février 2005
- Handicaps, usages, chaîne de déplacement
- Rôles & acteurs et responsabilité d'un projet de mise en accessibilité
- Évolutions normatives et présentation du dispositif Ad'Ap

Jour 3

- Méthodologie et outils relatifs au diagnostic d'un ERP existant

MOYENS ET METHODES

Méthodes pédagogiques :

- Diaporama avec exposés
- Illustrations à partir de cas concrets et de retour d'expérience

Moyens pédagogiques :

- Remise des documents papier et voie électronique

EVALUATION

- Évaluation des acquis par questionnaires à la fin de la session de formation

- Évaluation de satisfaction par questionnaire individuel remise à la fin de la formation suivi d'un débat collectif sur les axes d'amélioration

MODALITES D'INTERVENTION

- En présentiel

SUIVI

Chaque participant signera par demi-journée une feuille d'émargement, également signée par le formateur.

A l'inscription, une fiche de positionnement vous sera transmise, visant à prendre en compte vos acquis et attentes pour cette formation. Pour toute demande de renseignement, nous contacter.